

**EDITO DU 7 JUIN 2010**

**Jean LAUNAY a récemment reçu un courriel de M. Julien BAYSSE qui l'a questionné sur la vie politique française. Avec son accord, je publie aujourd'hui ses questionnements et mes réponses.**

*Monsieur le Député,*

*Je m'appelle Julien Baysse. Je suis originaire de Salviac. Je suis un jeune ingénieur de 24 ans qui, après plusieurs mois de recherche active, travaille à coté de Toulouse.*

*Je me permets de vous écrire pour vous faire part de quelques remarques et questions que j'ai vis à vis de la vie politique française.*

*Mon intérêt pour celle-ci, et les questions qui en ont découlé, a débuté l'été dernier avec l'étude et le vote de la loi sur la propriété intellectuelle sur Internet (loi dite Hadopi).*

*Tout d'abord, je tiens à vous poser une question. Lors des élections (quels quelles soient), on a les chiffres de l'abstention, les voix données aux candidats, mais qu'en est-il des votes blancs ou nuls? Même s'il est blanc, un vote est un vote. Dans ce cas, il peut signifier que l'électeur est en désaccord, ou ne se sent proche, d'aucun des programmes votés. Je ne comprends pas que cette expression de son devoir de citoyen ne soit prise en compte qu'à partir du moment où la voix est attribuée à quelqu'un. Je trouve d'autant plus dommage qu'il n'en est jamais fait référence nul part. Pourtant ce chiffre permettrait de tempérer un peu les "victoires". Comme exemple, je reviendrais sur la dernière élection présidentielle, où les scores finaux donnaient quelque chose comme 52% / 48% (je n'ai plus en tête les chiffres exacts). Il est difficile de croire que tous les Français ayant voté l'aient fait pour l'un ou l'autre des candidats, et jamais blanc ou nul.*

*Certes, la reconnaissance de ce vote pourrait poser un problème : que se passe-t-il si plus des 50% des suffrages exprimés sont blancs? Il est vrai que cela pourrait gêner voir entraver le renouvellement des diverses institutions. Mais, de mon point de vue, cela permettrait aux partis politiques de revoir leur copies en faisant un peu plus attention aux attentes réelles des Français, et de penser davantage à l'intérêt général qu'au leur.*

*Ensuite je voudrais avoir votre avis sur l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui, en France, vit-on en démocratie? Peut-on parler de démocratie quand nos élus, votent en assemblée non pas en fonction de leurs convictions ou de celles de leur administrés, mais en fonction de "la voie d'en haut", j'entends par la les dirigeants des différents partis, et le gouvernement pour la majorité. Cela fut très visible lors des débats*

*concernant Hadopi. Comment un député peut-il voter quand il n'a pas participé ou au moins été attentif au débat? Comment peut-on tolérer des comportements comme la lecture (journaux, livres) le jeu ou l'usage de téléphones ou d'ordinateurs portables dans l'enceinte de l'assemblée qui vote les lois qui vont diriger la vie de plus de 60 millions de personnes? On peut même se demander pourquoi certains sont députés, au vue de leur activité à l'Assemblée. Il est tout aussi navrant de voir que les députés français, NOS élus, sont incapables de mener un débat correctement. Des fois, une classe de primaire écoutant un élève faire un exposé est plus disciplinée.*

*Enfin, je souhaite exprimé mon soutient à ces députés qui se battent pour la fin du cumul des mandats. Comment peut-on être député, avec la charge de travail que cela implique tant à Paris que dans les circonscriptions, et maire, qui demande d'être constamment à l'écoute de ses concitoyens? Être élu est une responsabilité très importante. Vous représentez la voix des personnes qui vous ont élus, qui vous font confiance. Ne pas se soumettre aux devoirs qui incombent à des telles responsabilités, c'est brisé la confiance de vos concitoyens. D'autant plus que retirer ce droit pourrait permettre de diminuer l'absentéisme des députés à l'Assemblée.*

*Au travers de ce courriel, je ne souhaite pas vous faire la morale (je serais bien incapable de faire ce que vous faite). Je souhaite simplement vous faire part de ma vision de nos élus et de leurs responsabilités, ainsi que du sentiment de tristesse, dégoût, de honte parfois, qui me prend quand je regarde ce que font nos hommes politiques (en particulier notre gouvernement, mais pas seulement) en ses heures sombres pour notre société mondiale.*

*Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le député, mes sincères salutations.*

*Julien Baysse*

Bonjour,

Et d'abord mes excuses pour répondre aussi tard à votre mél du 17 mai mais le travail parlementaire m'a particulièrement mobilisé ces dernières semaines, ainsi que des déplacements à l'étranger que je vous cite, car cela a un lien direct avec le travail parlementaire qui implique d'être dans un certain nombre d'instances, ou avec les fonctions locales, et nous entrons là dans la question du cumul des mandats (et des mandats et des fonctions) deux sujets qui sont au cœur de vos préoccupations :

- 2 jours en Allemagne avec l'Observatoire National de la Présence Postale que je vice préside au titre de l'Association des Maires de France ; il est toujours important de voir comment font les autres (pour les suivre ou non)
- 1 lundi à Bruxelles comme membre de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale avec 2 sénateurs de la commission des Finances du Sénat pour rencontrer les commissaires européens chargés de la fiscalité et du changement climatique sur le sujet de la taxe carbone aux frontières de l'UE...Au passage, j'ai travaillé ce sujet de la taxe carbone par un rapport d'octobre 2009 sur la fiscalité écologique, toujours dans le cadre de la commission des finances.

Sur le sujet du vote blanc, on peut entendre votre analyse et au fond être d'accord sur la nécessité (pour tous, quelque soit sa position sur l'échiquier politique) de « tempérer les victoires ». Mais au fond, et pour que les institutions fonctionnent et que la démocratie respire, il faut choisir ; et d'accord surtout sur votre idée de porter attention aux attentes réelles des français et à l'intérêt général.

Sur l'assemblée nationale, vous abordez plusieurs sujets :

- Le vote en fonction de la « voie d'en haut » peut aussi s'expliquer par la spécialisation du travail parlementaire en commission ; on ne l'explique pas assez mais il est impossible de suivre tous les textes, la journée parlementaire mêlant l'examen d'un texte en séance publique, celui d'un second en commission, celui d'un ou deux autres en amont dans des groupes de travail adhoc ou dans des groupes d'études agréés par l'assemblée nationale.

Sur le vote, toujours, je crois qu'il est possible d'en faire l'analyse en consultant le site de l'assemblée nationale. Je vous confirme à l'expérience, qu'il y a des exceptions régulières au « vote d'en haut » ; il y a aussi l'abstention ou la non participation qui rejoignent quelque part votre acceptation du vote blanc (clin d'œil) : sans aucun doute, ces votes revêtent une absence d'adhésion aux consignes de vote.

- Les conditions du débat ; vous pouvez légitimement être surpris mais là aussi cela mérite quelques explications :
  - l'usage des ordinateurs portables et tél portables (iphone, blackberry, mais pas en mode téléphone) est officiellement autorisé.
  - La pratique de la lecture (livres et journaux) ; je ne la pratique pas pendant les séances dites des questions d'actualité qui sont des formes de « jeux du cirque modernes » qui ne reflètent pas le travail parlementaire et qui focalisent de façon caricaturale l'opposition politique gauche/droite. Elle peut se comprendre lors

des discussions générales longues et souvent répétitives des projets de loi ; mais je vous le concède, dans ce cas, mieux vaut le faire dans son bureau en suivant d'un œil le débat sur le circuit TV intérieur.

- Les conditions du débat relèvent de la manière dont est appliqué le règlement de l'assemblée nationale par les Présidents de séances. Elles relèvent aussi de la qualité des réponses ministérielles aux expressions des députés après une discussion générale sur un texte ou sur un article ; et là, il faut constater (en tous cas pour les députés de l'opposition dont je suis) que l'écoute des arguments que nous développons est souvent tellement superficielle que nous avons le sentiment de prêcher dans le désert.
- Enfin, la nouvelle pratique du report des votes sur les propositions de loi en séance publique, à l'issue des séances des questions d'actualité permet aux députés de la majorité de s'exonérer de présence, au gouvernement de dire non aux propositions de l'opposition et de tout rejeter la semaine qui suit !!

Je vous confirme donc que nos procédures sont vécues douloureusement par les députés de l'opposition : la présence et le travail parlementaire ne sont aucunement valorisés par cette pratique et le fonctionnement démocratique de l'A.N. en est affecté. J'espère que, revenant au pouvoir en 2012, nos instances auront le courage et la volonté politique de revenir à d'autres pratiques plus respectueuses de l'opposition et d'un véritable débat démocratique.

Sur le cumul des mandats, le débat est complexe ; sans le résumer excessivement, on peut dire que tout le monde en parle, quelques uns font progresser la limitation du cumul (historiquement la gauche, même imparfaitement) et que beaucoup disent la souhaiter... mais surtout pour les autres... et après eux.

Plus sérieusement, le PS a encore une fois un coup d'avance, au moins au stade de la réflexion. Je vous renvoie au rapport sur la rénovation présenté par Arnaud MONTEBOURG devant le bureau national du PS mardi 1<sup>er</sup> juin dernier (il doit être sur le site du PS... sinon dites moi et je vous le ferai parvenir).

Ce rapport créé des tensions dans le PS, en particulier chez les élus, mais le vote des militants l'a largement souhaité (71%) lors de la consultation du mois de septembre dernier.

Tensions parce que certains élus jugent que la seule application de la limitation du cumul aux élus du PS, sans que cette limitation ait force de loi (pour les élus des autres formations politiques) serait dangereuse électoralement, ce que je ne pense pas à titre personnel.

Voilà à travers ces quelques commentaires, j'ai aussi répondu à votre question sur l'absentéisme et le travail parlementaire. Je peux aussi vous renvoyer au site [www.lesinfos.com](http://www.lesinfos.com) qui fait l'analyse et le classement des députés à travers leurs interventions dans l'hémicycle et en commission. C'est indicatif car il pourrait y avoir d'autres critères, par exemple rapports, propositions de lois, activités dans les groupes d'amitié avec les autres pays ayant des représentations démocratiques : personnellement, depuis ce mandat renouvelé en 2007, je suis allé deux fois en Pologne (visite officielle avec le Président de l'A.N., déplacement du groupe d'amitié) et au Kirghizstan (Groupe d'amitié en mai 2009).

Sur ce classement, j'apparais à la 60<sup>ème</sup> place sur 577 députés alors que je cumule avec le mandat de Maire de Bretenoux et une vice-présidence à la Communauté de Communes Cère et Dordogne ; ces mandats me font cumuler (sans indemnités !) les fonctions de Président de l'Association des élus du Lot et de membre du bureau exécutif de l'Association des Maires de France avec la fonction de Trésorier Général.

Au final, ce sont toujours les électeurs qui jugent si le travail est fait ou non, bien ou mal. Bien sur le contexte politique national pèse toujours sur une élection, mais la part du travail personnel joue aussi... comme la communication que l'on peut faire sur ce travail. Merci de me l'avoir permis et surtout... ne désespérez pas de la démocratie, faites la vivre, gardez confiance et engagez vous... pour sortir la société mondiale de ses heures sombres ! Elle en a besoin et il y a, en plus de la politique, tellement de terrains d'engagements possibles.

Cordialement à vous.

Jean LAUNAY